

Par Margaux Rousset

Publié le 22 mai 2025 à 6h55

Agglo de Caen : pourquoi cet élu est-il assigné en justice ?

Vincent Louvet, élu de l'opposition à Hérouville Saint-Clair (Calvados) est assigné en justice par la mutuelle communale Mut'Com pour dénigrement. Retour sur les faits.



Vincent Louvet, élu de l'opposition à la municipalité d'Hérouville Saint-Clair.
©Grégory Maucorps

Afin de proposer un service de mutuelle communale à ses administrés, la municipalité d'Hérouville Saint-Clair (Calvados) et son CCAS lancent un appel à manifestation d'intérêt, le 30 juin 2024. Les prestataires avaient jusqu'au 6 septembre pour déposer des dossiers. Deux mutuelles se portent alors candidates : **Mutame&Plus** et **Mut'Com**.

17 janvier 2025

La Ville signe une convention de partenariat avec chacune des deux mutuelles. **Des réunions publiques** sont ensuite organisées pour répondre aux interrogations et aux besoins des Hérouvillais et Hérouvillaises, ainsi que des permanences.

Réunions auxquelles se rend l'élus de l'opposition Vincent Louvet. « Je remarque une différence entre Mutame&Plus et Mut'Com. Quand Mutame propose 6 tarifs, la Mut'Com en propose 99 et forcément cette tarification n'est pas très claire. » Cela commence à interpeller l'élus d'opposition qui entreprend quelques recherches sur Mut'Com.

Sans aller très loin, je suis tombé sur des articles de presse du Monde ou de Médiapart qui tissent un lien entre la mutuelle communale et l'extrême droite.

Vincent Louvet, élu de l'opposition à Hérouville Saint-Clair

Cette complémentaire santé est présente dans des communes classées à l'extrême droite de l'échiquier politique (*mais pas que puisque, proche de nous, les communes de Cambes-en-Plaine ou Ouistreham ont signé un partenariat avec Mut'Com, NDLR*) comme Fréjus ou Béziers ou encore Hénin-Beaumont. Son fondateur est connu pour avoir un passé de militant d'extrême droite. « Ça n'est pas interdit d'extrême droite, précise Vincent Louvet, mais il nous semblait important de lever le voile pour plus de transparence. Nous sommes à Hérouville, ça n'est pas anodin. »

19 février 2025

Vincent Louvet **interroge alors la municipalité sur son choix**, d'autant plus que dans l'analyse des réponses de l'appel à manifestation d'intérêt rendu le 24 octobre 2024 par la Direction de la Cohésion Sociale et des solidarités, cette dernière valide le choix de Mutame&Plus et ne mentionne pas Mut'Com.

Dans un courrier de réponse en date du 19 février, le maire d'Hérouville Rodolphe Thomas, explique qu'effectivement :

À l'issue de cette première analyse, nous étions convenus de retenir uniquement Mutame&Plus. Or, il apparaissait que la seconde mutuelle permettait d'aller au-delà de la population senior et proposait des tarifs plus attractifs pour les familles et la jeunesse.

Rodolphe Thomas

Lors du conseil municipal du 24 février, l'opposition interroge le maire sur les raisons qui ont poussé la municipalité à retenir la Mut'Com et s'interroge sur le fait que le référent de Mut'Com sur le territoire soit Antoine Thomas, le fils du maire.

24 mars 2025

Coup de théâtre le 24 mars, deux mois seulement après la mise en place de la mutuelle communale, la Ville d'Hérouville dresse « un premier bilan » de ce service et annonce « **dénoncer sa convention avec Mut'Com.** » « Mut'Com n'a pas rencontré la même dynamique et le même succès (que Mutame&Plus) auprès de nos habitants », explique la municipalité dans un communiqué. Elle ajoute que la Ville « lancera un nouvel appel à manifestation d'intérêt sans remettre en cause la convention signée par Mutame&Plus car la commune souhaite garantir une pluralité de l'offre aux habitants. »

29 avril 2025

L'histoire aurait pu s'arrêter là mais le 29 avril, Vincent Louvet reçoit **une assignation en justice de la part de Mut'Com pour « dénigrement »**. « On me demande de retirer mes propos dits lors du conseil municipal et qui se trouvent sur la page Facebook du Rassemblement citoyen pour Hérouville concernant les liens avec l'extrême droite et sur l'opacité de la tarification. Ils m'imputent la perte de la convention et leur manque à gagner. » À ce titre, la mutualité communale réclame 60 000 euros de dommages et intérêts à Vincent Louvet.

Lors du dernier conseil municipal du 12 mai, Vincent Louvet a demandé « **la protection fonctionnelle** » qui permettrait de couvrir les frais de cette procédure par la municipalité. Le maire d'Hérouville n'y a pas répondu par la positive.

11 septembre 2025

Vincent Louvet est attendu **au tribunal de Paris** dans le cadre de cette assignation. Il se dit confiant.